

1. Définition.

L'acrotère est un muret qui dépasse au dessus de la toiture dans le prolongement des façades. Il a généralement un rôle esthétique en permettant de masquer la toiture et les éventuels équipements techniques qui y sont installés.



Le terme n'est pas réservé à la charpente métallique, pour les structures en béton, on parle également d'acrotère.



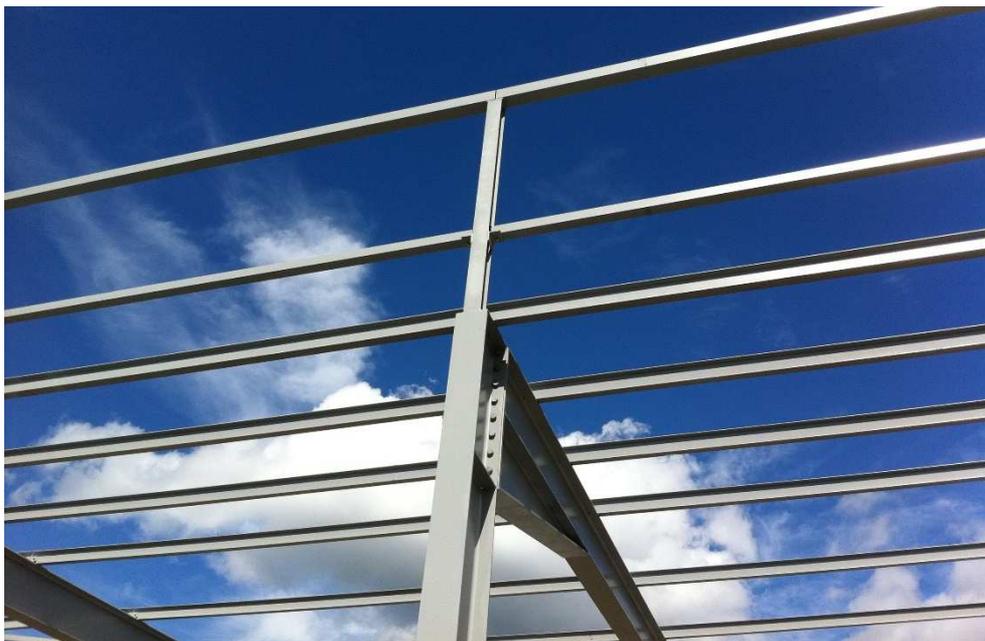
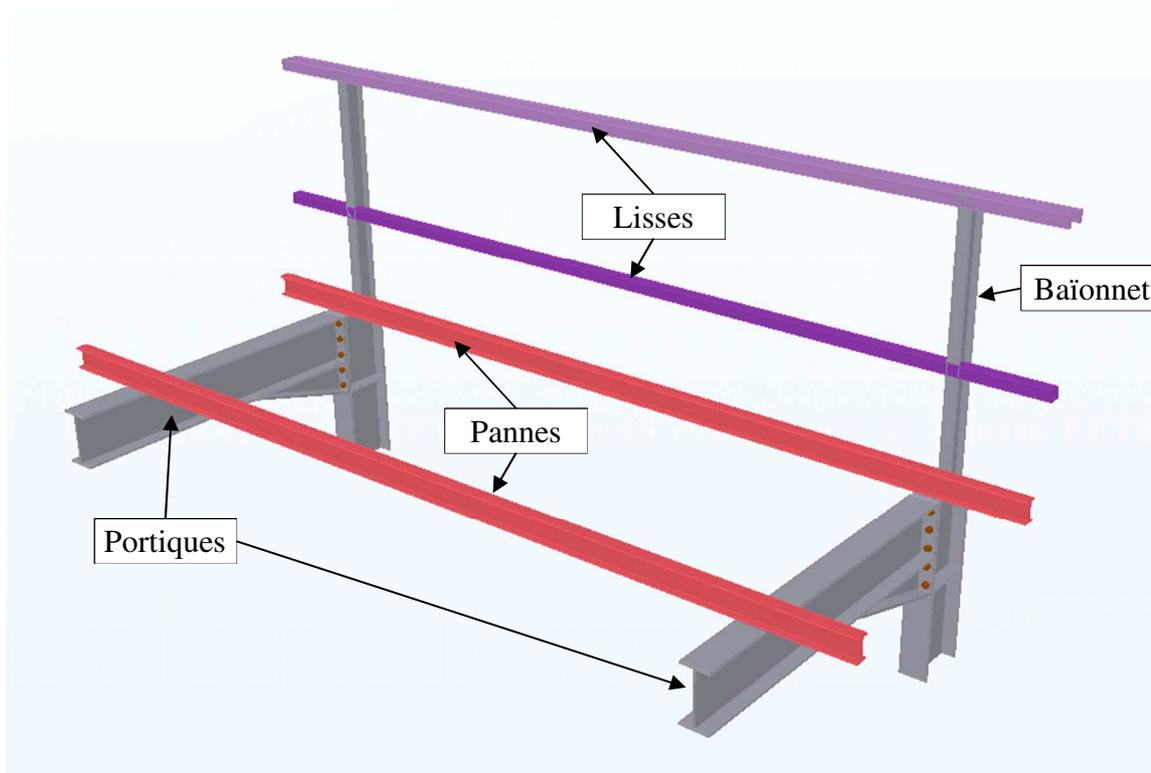
2. Constitution.

Dans le cas d'une toiture terrasse (toiture dont la pente est inférieure à 5% et qui nécessite une étanchéité rapportée), les acrotères sont souvent constitués des éléments suivants :

- Structure porteuse
- Costière
- Pare-vapeur, isolant et étanchéité en partie courante
- Relevé d'étanchéité
- Contre bardage (côté toiture)
- Bardage (côté extérieur)
- Couvertine

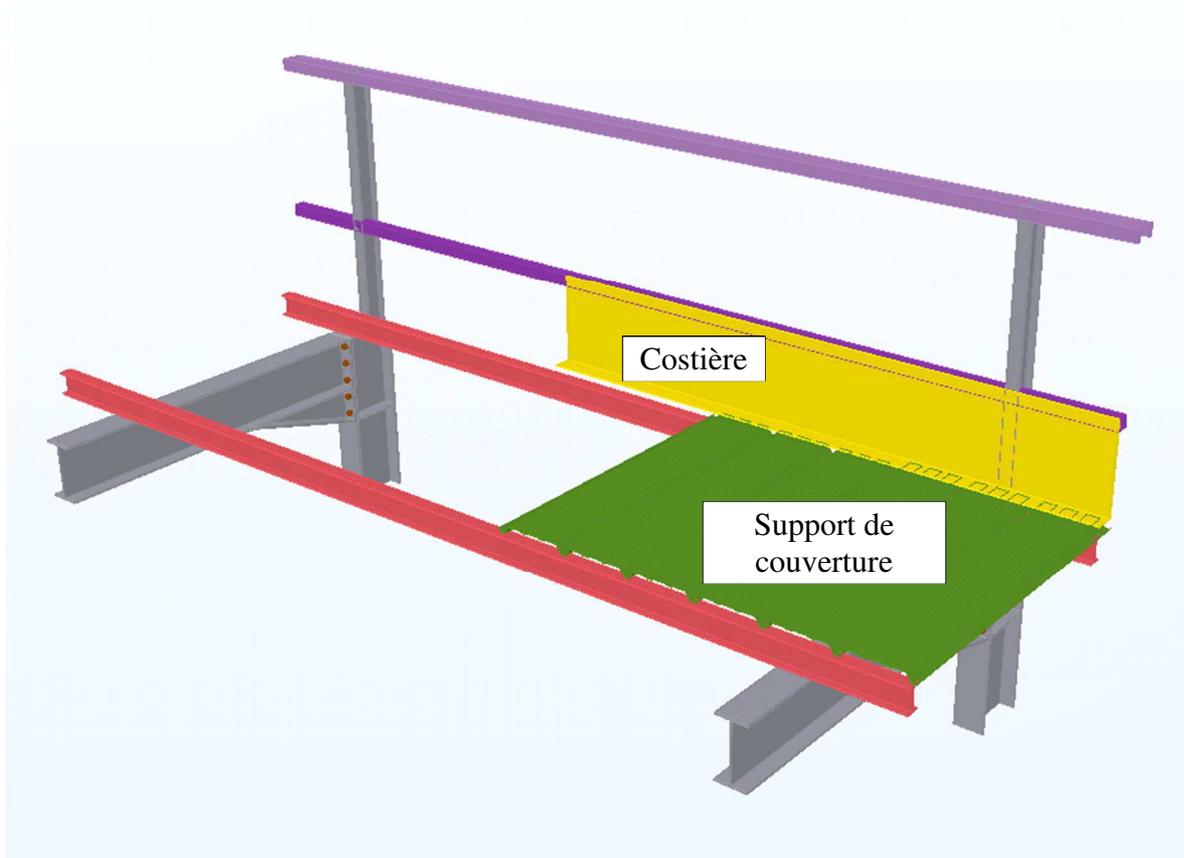
2.1. Structure

Sert de support à la couverture et au relevé contre acrotère



2.2. Support de couverture et costière

Tôle nervurée qui supporte les charges de couverture (charges permanentes, d'exploitation, climatiques)

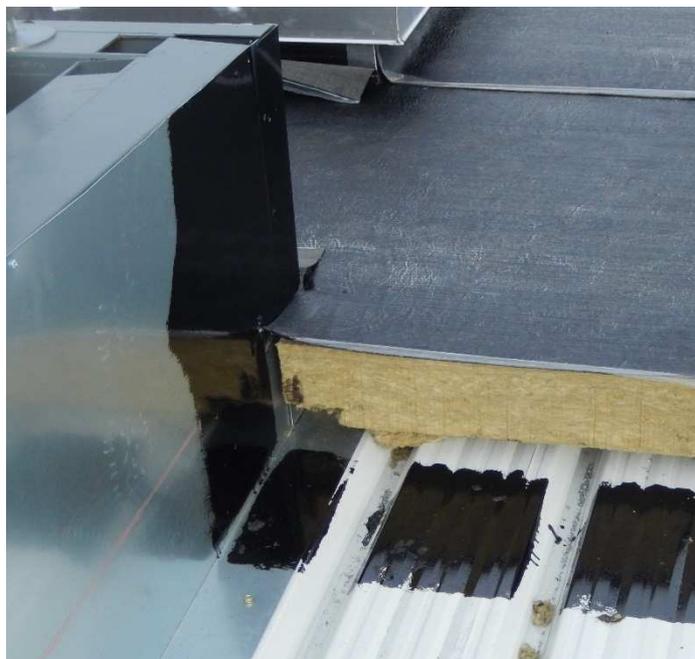
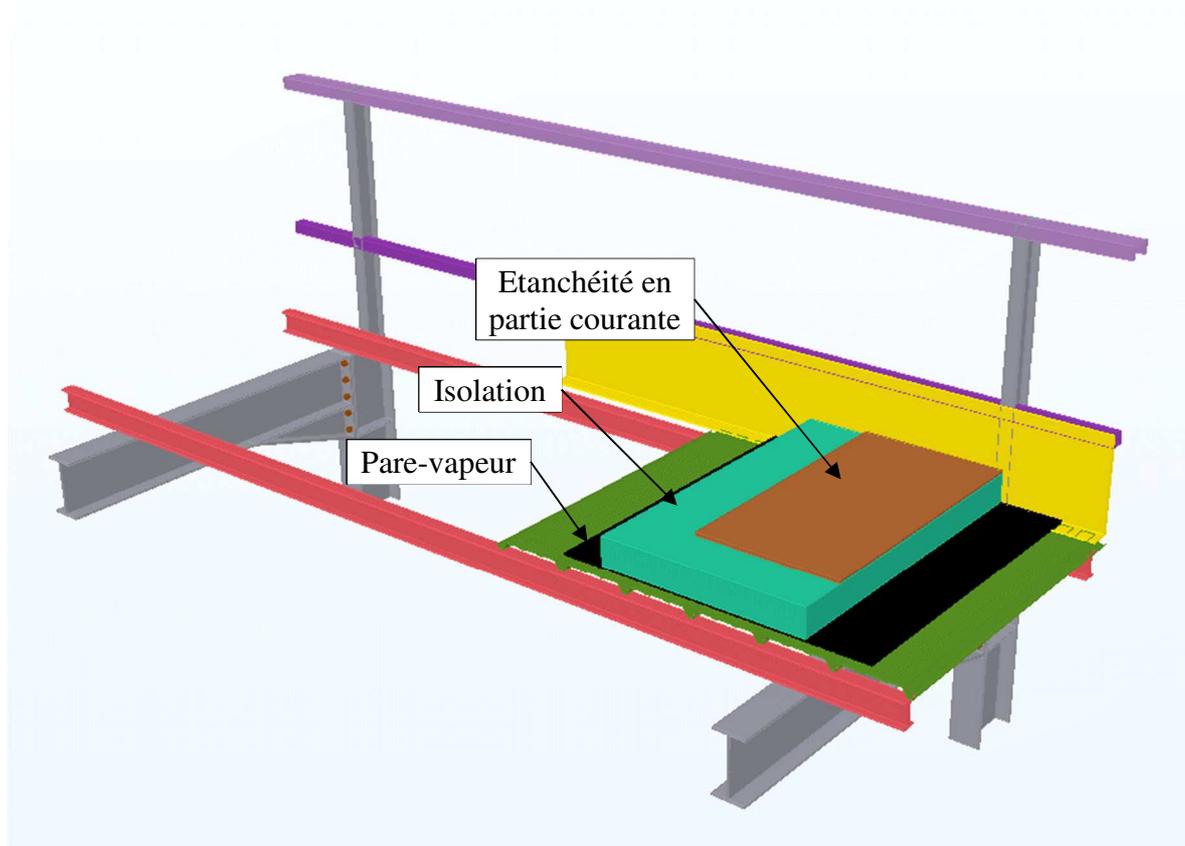


2.3. Pare-vapeur, isolant et étanchéité en partie courante

Pare vapeur : empêche la condensation dans l'isolant du milieu humide et chaud (intérieur du bâtiment) au milieu plus froid (extérieur).

Isolation : permet de réduire les déperditions thermiques.

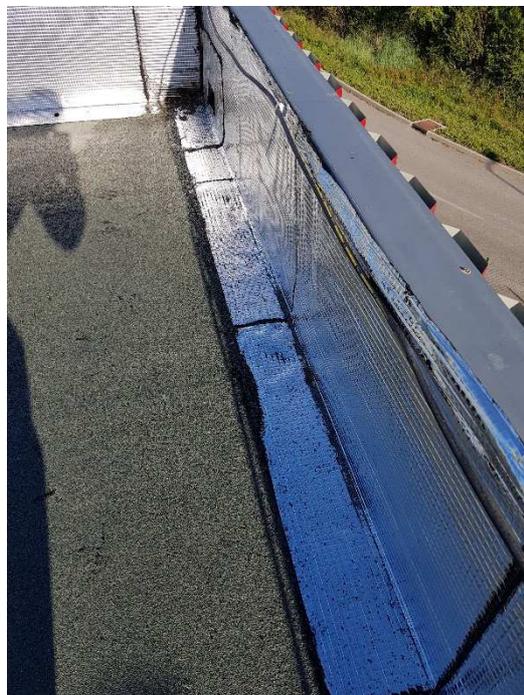
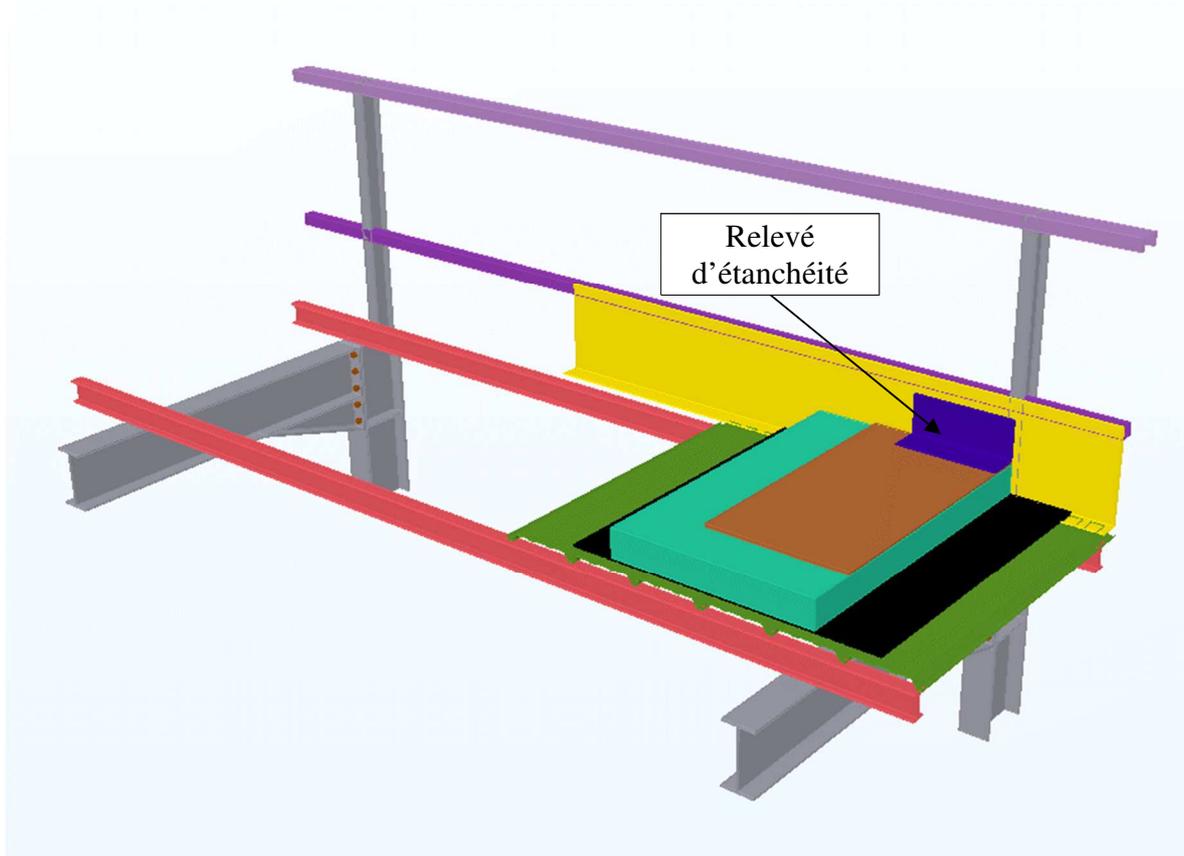
Etanchéité : assure que l'eau de pluie ne pénètre pas dans le bâtiment.



Rem : il n'y a pas de pare vapeur sur la toiture de cette photo

2.4. Relevé d'étanchéité

Assure la continuité de l'étanchéité en partie courante contre l'acrotère.



Les vidéos suivantes montrent la mise en place d'une étanchéité en partie courante et en relevé sur l'acrotère :

<https://www.siplast.fr/video-de-pose-parastar>

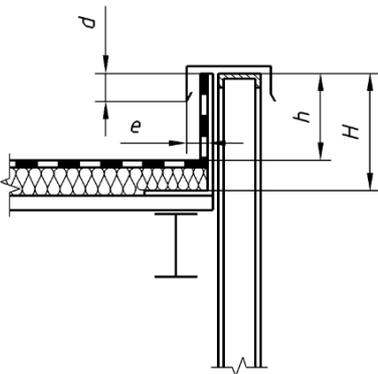
<https://youtu.be/locltvJGVhY>

2.4.1. Référence normative.

DTU 43.3

2.4.2. Dimensions

→ §7.5.2 : hauteur des reliefs



$d \geq 40 \text{ mm}$

$h \geq 150 \text{ mm}$

La hauteur maximale des costières support de relevé d'étanchéité est définie au paragraphe 7.5.4.2. Dans le cas de partie verticale de hauteur supérieure on procédera alors à la mise en œuvre d'un contre-bardage.

→ §7.5.4 : costières

Les costières (éventuellement revêtues de panneaux isolants) faisant office de support de relevé d'étanchéité sont en tôles d'acier galvanisé ou protégé contre la corrosion. Des costières préfabriquées en matériaux différents peuvent être utilisées (voir la norme NF DTU 43.3 P1-2).

Les costières doivent être solidaires des tôles d'acier nervurées.

NOTE 1 Il est rappelé (voir paragraphe C.2.3.3.2) qu'un appui continu est indispensable en partie haute, en l'absence de contre-bardage.

Costières rapportées courante

Les fixations aux tôles d'acier nervurées (voir figure 20) s'effectuent en quinconce, au moins tous les 0,50 m dont une au droit des recouvrements.

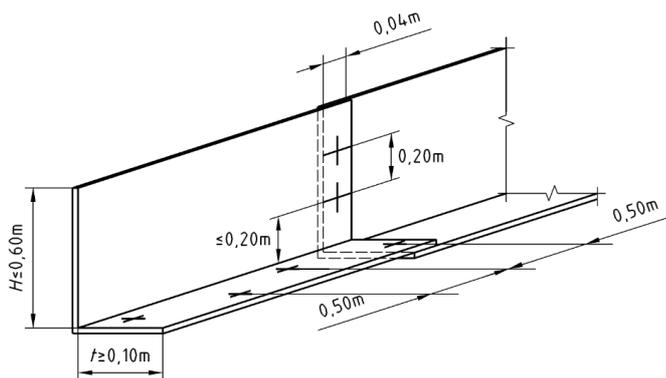
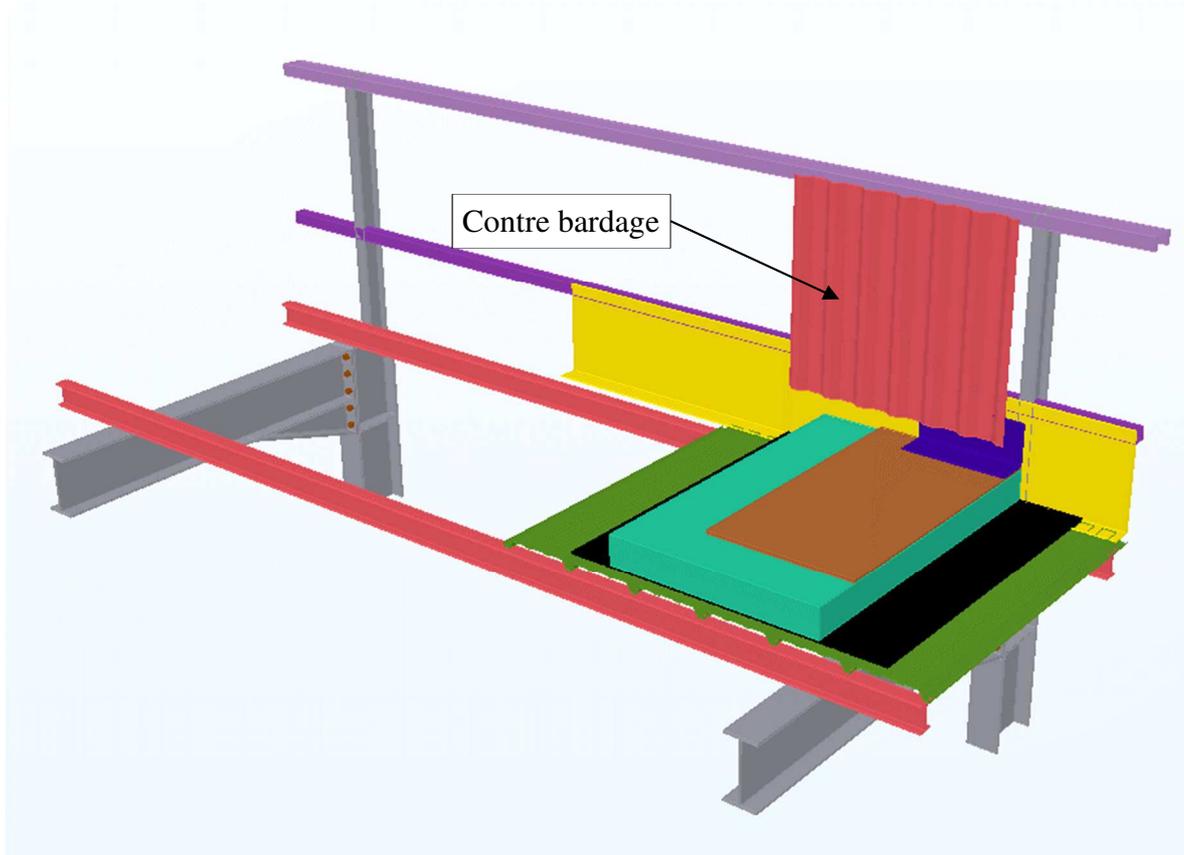


Figure 20 — Costières fixées sur les tôles d'acier nervurées — Recouvrement et fixations

Type de costière	Épaisseur (mm)	Hauteur H ^{a)} (m)	Talon (m)
Rapportée courante	0,75	≤ 0,25	≥ 0,10
	1,0	≤ 0,40	≥ 0,10
	≥ 1,2	≤ 0,60	≥ 0,10

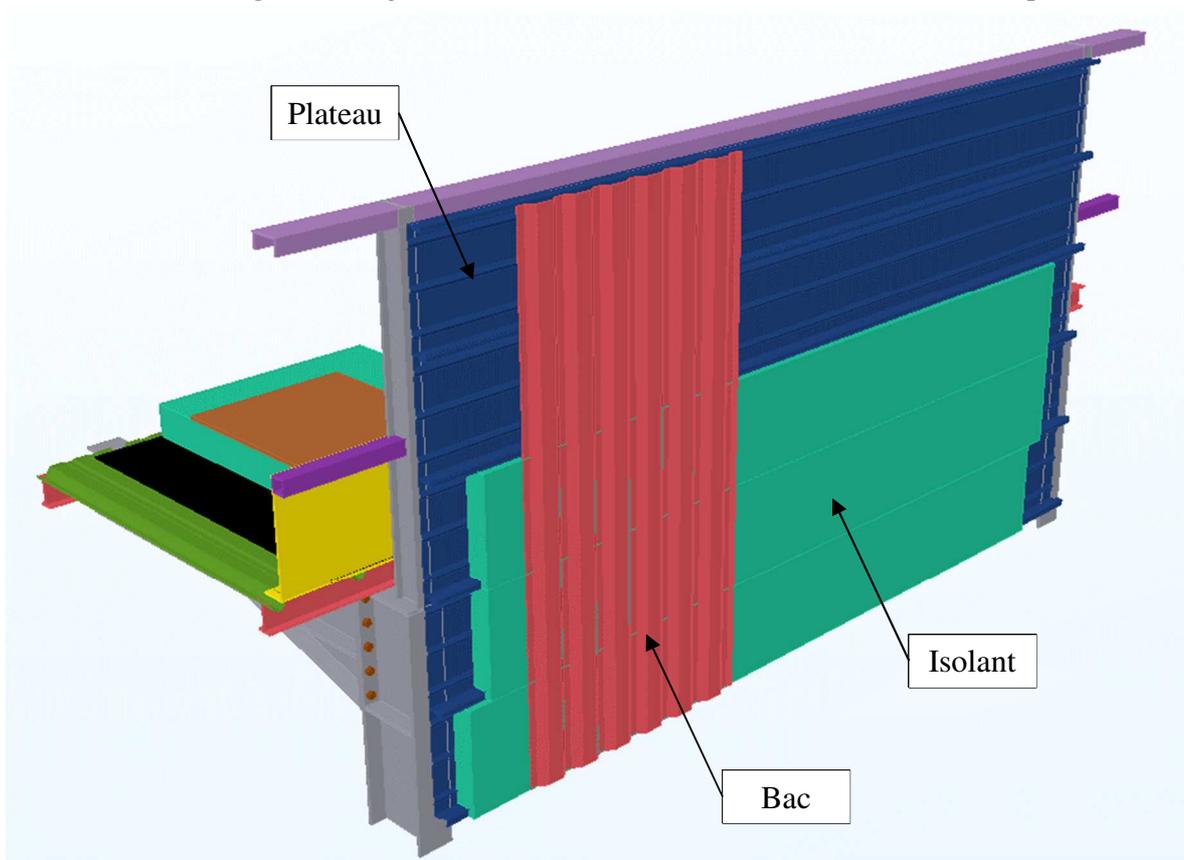
2.5. Contre bardage

« Ferme » l'habillage de l'acrotère sur sa face intérieure.



2.6. Bardage double peau

« Ferme » l'habillage de la façade du côté extérieur et assure l'isolation thermique.



2.7. Couvertine

Élément en tôle prélaquée ou aluminium qui habille et « ferme » le dessus de l'acrotère afin d'assurer l'étanchéité à la pluie.

